

CJAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-73
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 11 décembre 2025

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(10) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEAIS, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(7) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la
convocation 3 décembre 2025

Secrétaire de
séance Mme VINCEDEAU

REMBOURSEMENT INTER-BUDGETS LIES AUX AGENTS MULTI-BUDGETS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de définir un budget porteur pour chaque agent « Multi Budget » en réponse à la demande du Trésor Public pour que chaque agent relevant de plusieurs budgets ne soit imputé en dépenses que sur un seul budget.

Afin que chaque budget supporte la charge qui lui incombe, il convient de régulariser comptablement la situation avant la fin de l'exercice.

Les répartitions suivantes ont été élaborées sur la base de l'activité 2025. En cas de remplacement des agents occupant un poste permanent dans la liste ci-dessous, le même pourcentage de répartition sera appliqué.

Par mesure de simplification, l'assiette retenue pour ces répartitions est la suivante :

- Réalisations effectuées de 01/01/Année N au 30/09/ Année N
- Estimation pour la période du 01/10/ Année N au 31/12/ Année N calculée au prorata des 9 premiers mois réalisés de l'année N.

L'année suivante, une régularisation sera effectuée entre les mandats versés et les réalisations constatées au compte administratif. La différence éventuelle sera régularisée sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer à nouveau.

AGENTS qui réalisent des H pour un autre service (colonne à masquer)	BUDGET PORTEUR	TOTAL CIAS	40800 B PPAL CIAS		40802 SAAD		40803 PORTAGE DE REPAS		
			Réalisé au 30/09	Evaluation au 31/12	Réalisé au 30/09	Evaluation au 31/12	Réalisé au 30/09	Evaluation au 31/12	Réalisé au 31/12
1 agent SAAD, Portage de repas	SAAD	100%					780,75	894,00	
1 agent SAAD, Portage de repas	SAAD	100%					381,75	509,00	
1 agent SSIAD	SSIAD	100%			247,37	300,00			
1 agent SAAD, Portage de repas	SAAD	100%		150,00					
1 agent SAAD, Portage de repas	SAAD	100%	105	140					

	BUDGET PORTEUR	TOTAL CIAS	40800 B PPAL CIAS	40803 REPAS A DOMICILE	40802 SAAD
Un agent Responsable SAAD et portage des repas	Repas à domicile	100%		20%	80%
Un agent chargé d'animation	SAAD	100%			100%
Un agent chargé d'animation	SAAD	100%			100%
Un agent Coordinatrice SAAD et portage des repas	Repas à domicile	100%		20%	80%
Un agent Coordinatrice SAAD et portage des repas	Repas à domicile	100%		20%	80%
Un agent Coordinatrice SAAD et portage des repas	Repas à domicile	100%		20%	80%
Un agent chargé de planning et portage des repas	Repas à domicile	75%		30%	45%

Un agent chargé de planning et portage des repas	Repas à domicile	100%		35%	65%
Un agent chargé de planning et portage des repas et assistant de prévention	Repas à domicile	100%	14%	35%	51%
Un agent chargé de planning et portage des repas	Repas à domicile	100%		30%	70%
Une chargée de planning et agent d'accueil du CIAS	SSIAD	100%	10%		
Une chargée de planning et agent d'accueil du CIAS	SSIAD	100%	10%		

Il est proposé au Conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- **Approuver les modalités de remboursements inter-budgets ci-dessus présentées.**
- **Régulariser ces écritures au vu d'un état par budget.**
- **Imputer les dépenses et les recettes sur les budgets correspondants.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
 le 17/12/25
Publié et Notifié
 le 17/12/25

Pour extrait conforme
 Le Vice-Président
 François MARY

